

TABLE DES MATIÈRES

Bienvenue au Centre universitaire de santé McGill
L'Hôpital neurologique de Montréal 5

1. L'INSCRIPTION À HÔPITAL

L'accès à l'hôpital	9
Le stationnement	10
La date et l'heure d'admission	10
Le consentement aux soins	10
Les articles à apporter	11
Les objets de valeur	11

2. LE SÉJOUR À L'HÔPITAL

Les chambres	12
Le séjour d'un proche pour la nuit.	13
Les frais d'hospitalisation	13
Les frais de soins de transition	13
L'équipe soignante	14
Les heures de visite	14
Les services de soins spirituels	14
Les demandes de renseignements sur les patients	15
La buanderie	15

3. LES SERVICES

La cafétéria	16
Le téléphone et les lignes téléphoniques	16
La télévision	17
Les appareils électriques et les ordinateurs.	17
Le Comité des patients	17
L'ombudsman, le Commissaire aux plaintes	17
Le personnel infirmier privé	18
Les services d'interprète	18
Les amis du Neuro	18
Le service des bénévoles	18
Les journaux	19
Le guichet bancaire	19
Le courrier	19
Le coiffeur	19

4. LA SÉCURITÉ

Allées et venues à l'extérieur de l'unité	20
Les mesures de précautions en cas d'incendie . .	20
Le tabac	20
Les accidents	21
Les objets perdus	21

5. LA SORTIE DE L'HÔPITAL

La continuité des soins	22
Le départ	22
Les rendez-vous de suivi	23
Le CUSM de l'avenir	24
Fondation du Centre universitaire de santé McGill. .	25
L'Institut neurologique de Montréal	26

L'HÔPITAL NEUROLOGIQUE DE MONTRÉAL
3801 rue University
Montréal (Québec) H3A 2B4
www.cusm.ca

**Numéros de téléphone et
de locaux importants**

À l'intérieur de l'hôpital (pour les numéros débutant par 398), composez seulement les quatre derniers chiffres.

Téléphone

Ligne principale :	514 398-6644
Information et assistance pour les appels interurbains :	514 398-5542
Bureau de la comptabilité :	
Renseignements :	514 934-1934 42732
Paiements :	514 934-1934 34627
Bureau du caissier des patients :	Salle C4.16 Hôpital Royal Victoria, Étage principal, près du bureau des renseignements 514 934-1934 34627 ou 31969
Bureau de l'admission :	514 398-1900 Salle 165C
Café Neuro:	514 398-1926 3 ^e étage
Coiffeur :	514 934-1934 34834 (Hôpital Royal Victoria)

InfoNeuro :	514 398-5358 Salle 354
Objets perdus :	514 398-5542
Service de développement du Neuro – Fondation :	514 398-1958
Centre de jour en neurologie :	514 398-1986 Salle 238
Ombudsman/ Commissaire aux plaintes :	514 934-8306
Bureau du stationnement :	514 398-4559
Services de soins spirituels :	514 934-1934 34163
Le Comité des patients :	514 398-5358
Salle du silence, de la méditation et de la prière :	Salle 445
Le service de sécurité :	514 398-5542
Département des services sociaux :	514 398-1916
Amis du Neuro :	514 398-1923
Services de bénévolat :	514 934-1934 34300
Salles :	
Unité de soins intensifs :	514 398-1921
4 ^e étage Sud :	514 398-1984
4 ^e étage Nord-Est :	514 398-1985
3 ^e étage Sud :	514 398-1983
3 ^e étage Nord :	514 398-1987
3 ^e étage Est :	514 398-1988



BIENVENUE AU CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL

Le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) est un centre hospitalier universitaire complet qui jouit d'une réputation internationale d'excellence en programmes cliniques, en recherche, ainsi qu'en enseignement. Les hôpitaux partenaires sont : **L'Hôpital de Montréal pour enfants, l'Hôpital général de Montréal, l'Hôpital Royal Victoria, l'Hôpital neurologique de Montréal, l'Institut thoracique de Montréal et l'Hôpital de Lachine** et le **Pavillon Camille-Lefebvre**. L'objectif du CUSM consiste à assurer aux patients des soins fondés sur les connaissances de pointe les plus avancées dans le domaine des soins de santé et à contribuer au progrès de nouvelles connaissances.

Le CUSM en un coup d'œil :

- Les sept missions du CUSM sont : **L'Hôpital de Montréal pour enfants; la médecine** (incluant la médecine d'urgence); **la chirurgie, les neurosciences, la santé mentale, la santé de la femme et les soins en oncologie**
- Le CUSM enregistre chaque année plus de 850 000 visites ambulatoires, y compris les visites à l'urgence, et près de 39 000 hospitalisations
- Plus de 1 300 médecins ainsi que 13 000 professionnels de la santé et autres employés travaillent au CUSM
- Chaque année, près de 3 000 personnes sont formées au CUSM, dont quelque 800 résidents en médecine et en chirurgie, 200 étudiants en médecine, 800 infirmières et infirmiers et 500 étudiants dans les disciplines connexes à la santé
- L'Institut de recherche du CUSM est l'un des plus grands établissements de recherche au Canada dans le domaine des sciences médicales et des sciences de la vie. La décision des hôpitaux partenaires de fusionner sous la même structure administrative a marqué le premier jalon de la planification d'un nouveau centre de santé. Le nouveau centre hospitalier universitaire permettra aux hôpitaux affiliés à l'Université McGill de continuer d'assurer les meilleurs services qui soient en matière de soins fournis aux patients, d'enseignement et de recherche.

Le présent livret s'adresse aux patients et à leurs familles. Il renferme tous les renseignements nécessaires pour vous assurer le séjour le plus agréable possible à l'hôpital. Si vous avez des questions que le présent livret n'aborde pas, n'hésitez pas à composer le numéro principal de l'Hôpital Neurologique de Montréal, le 514 398-6644 ou à vous adresser à un membre du personnel, qui sera heureux de vous aider. Nous tenons à ce que nos patients et leurs familles disposent du maximum de renseignements utiles possibles.

L'HÔPITAL NEUROLOGIQUE DE MONTRÉAL

La mission de l'Hôpital neurologique de Montréal consiste à améliorer la compréhension du système nerveux, à prévenir, à soigner et à guérir les maladies neurologiques. L'hôpital neurologique vise constamment l'excellence en matière de soins cliniques, de recherche et d'enseignement. L'hôpital continue d'établir des partenariats avec des communautés locales, nationales et internationales et est déterminé à exécuter sa mission tout en respectant la dignité humaine et les normes éthiques les plus élevées.

1. L'INSCRIPTION À L'HÔPITAL



L'ACCÈS À L'HÔPITAL

L'entrée principale de l'hôpital se situe au 3801, rue University, au nord de l'avenue des Pins. Les automobiles ou les taxis peuvent déposer les passagers à l'entrée principale.

Accès pour handicapés : Les entrées pour personnes handicapées se situent au nord de l'entrée principale située sur la rue University. Il est également possible d'utiliser l'entrée des ambulances à l'arrière de l'hôpital.

Métro : La station de métro la plus proche est la station McGill située sur la ligne verte, au coin de la rue University et du boulevard de Maisonneuve. Pour vous rendre de la station de métro McGill à l'entrée principale de l'hôpital, il faut effectuer 20 minutes de marche.

Autobus : Le trajet par autobus le plus pratique est celui du 144. Veuillez ensuite sortir à l'arrêt situé sur l'avenue des Pins et la rue University. Pour de plus amples renseignements sur les transports en commun, veuillez composer le 514 288-6287 ou AUTOBUS.

LE STATIONNEMENT

Les places de stationnement près de l'hôpital sont limitées. Il y a un terrain de stationnement au nord de l'entrée principale sur la rue University, là où les tarifs sont affichés. Les permis hebdomadaires et mensuels sont disponibles pour les visiteurs et les patients de l'Université McGill (514 398-4559). Quelques places pour personnes handicapées sont également disponibles à l'extérieur de la rue University, via l'entrée des ambulances, juste au sud de l'entrée principale.

LA DATE ET L'HEURE D'ADMISSION

Le Bureau de l'admission (514 398-1900) s'efforcera de vous aviser d'avance du jour et de l'heure de votre admission. Dans certains cas, il peut arriver que la date de votre admission soit reportée à court préavis. On vous demandera alors de rentrer chez vous ou de prendre des dispositions pour vous loger à Montréal jusqu'à ce qu'un lit soit libre.

Le Bureau de l'admission vous informera également de l'heure à laquelle vous devrez arriver à l'hôpital. Dès votre arrivée, vous devrez vous enregistrer auprès du Bureau de l'admission à la salle 165C située au rez-de-chaussée à proximité du bureau de renseignements.

LE CONSENTEMENT AUX SOINS

Au moment de votre admission, on vous demandera de signer un formulaire de consentement général aux traitements et aux analyses. Pour les patients de moins de 14 ans, on demandera à la personne titulaire de l'autorité parentale de signer le formulaire au nom du patient. Dans le cas des patients atteints d'incapacité mentale, le curateur, le conjoint, le tuteur ou un proche parent peut signer le formulaire de consentement à leur place. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le département des services sociaux au (514 398-1916) ou le Bureau du curateur public, au 514 873-4074.

À l'admission, on vous demandera également si vous consentez à ce que des renseignements médicaux soient communiqués à votre société d'assurance ou à votre médecin traitant, à votre hôpital ou à votre clinique. Vous pouvez refuser que ces renseignements soient communiqués à quiconque à l'extérieur de l'hôpital. Veuillez vous assurer que votre refus de communiquer ces renseignements n'influencera en rien la qualité du traitement que vous recevrez.

LES ARTICLES À APPORTER

L'hôpital fournit les chemises de nuit, mais vous pourriez vous sentir plus à l'aise dans vos propres pyjamas ou vêtements, robes de chambre et pantoufles ou chaussures. Apportez également une brosse à dents, du dentifrice, des mouchoirs de papier, des articles de rasage, du savon, de la lotion hydratante ainsi que des produits d'hygiène et de beauté. L'espace de rangement étant limité, vous êtes prié de ne pas utiliser de grosses valises.

Vous devez également apporter votre carte d'assurance-maladie valide, votre carte de l'Hôpital Neurologique de Montréal (si vous en avez déjà une) ainsi qu'une preuve de votre couverture d'assurance privée. On vous demandera également d'effectuer un dépôt pour une chambre privée ou semi-privée.

LES OBJETS DE VALEUR

Prière de ne pas apporter d'objets de valeur à l'hôpital. Si vous en apportez, on vous demandera de les remettre pour garde en lieu sûr ou de signer un formulaire déchargeant l'hôpital de toute responsabilité. En cas de vol ou de perte, vous devez en aviser immédiatement votre infirmière ou infirmier. La plupart des patients portent leurs alliances, mais ils seraient bien avisés de laisser à la maison les montres de valeur, bijoux précieux, sommes d'argent et cartes de crédit. N'apportez que le montant d'argent nécessaire pour payer la location du téléphone ou de la télévision et les menus articles. Quand vous ne les portez pas, vos prothèses dentaires, lunettes et appareils auditifs doivent être rangés dans les contenants fournis par l'hôpital, puis dans votre table de chevet. L'hôpital n'est pas responsable des biens, des objets de valeur et de l'argent comptant qui n'ont pas été remis pour être conservés en lieu sûr.

2. LE SÉJOUR À L'HÔPITAL



LES CHAMBRES

Il y a trois types de chambres :

- Les chambres à quatre lits
- Les chambres semi-privées (à deux lits)
- Les chambres privées (à un lit).

Si le type de chambre que vous souhaitez n'est pas disponible, nous nous efforcerons de vous donner satisfaction dès que possible.

Au moment de votre entrée, veuillez aviser d'avance et le plus tôt possible le Bureau de l'admission du type de chambre que vous préférez, à moins que votre assurance personnelle ne prenne en charge cette dépense supplémentaire. Le cas échéant, veuillez fournir la preuve de la couverture d'assurance privée. Si vous désirez changer de chambre après votre admission, veuillez demander à votre infirmière ou infirmier d'adresser votre demande au Bureau de l'admission.

LE SÉJOUR D'UN PROCHE POUR LA NUIT

Si un membre de votre famille doit passer la nuit à l'hôpital, nous pouvons lui installer un lit pliant dans la chambre du patient ou dans une chambre familiale à proximité. Si les membres de la famille ne proviennent pas de l'extérieur de Montréal et ont besoin d'un logement sur place, le Bureau de l'admission (514 398-1900), le Centre de ressources des patients du Neuro (514 398-5358) ou le département des services sociaux (514 398-1916) peuvent leur fournir une liste des hôtels du centre-ville de Montréal.

LES FRAIS D'HOSPITALISATION

Les frais d'hospitalisation et la plupart des services ambulatoires sont entièrement couverts pour les résidents du Québec qui possèdent une carte d'assurance-maladie valide, à l'exception des frais pour des chambres semi-privées ou privées.

Conformément à une entente conclue entre les provinces du Canada, les patients provenant d'autres provinces qui possèdent une carte « Medicare » valide de leur province de résidence sont également pleinement couverts, sauf pour les frais des chambres semi-privées ou privées.

Les patients de l'extérieur du Canada et les résidents canadiens qui ne possèdent pas de carte d'assurance-maladie ou « Medicare » valide doivent assumer les frais d'hospitalisation et les honoraires professionnels relatifs aux services reçus à l'hôpital. À leur admission, ils doivent verser un dépôt préalable correspondant à sept jours d'hospitalisation afin de couvrir les frais d'hospitalisation. Ils recevront également une facture pour les services professionnels rendus.

Le dépôt préalable peut être réglé au Bureau du caissier des patients, lequel est situé à l'étage principal de l'Hôpital Royal Victoria, près du Bureau des renseignements.

Pour toute question concernant votre compte, veuillez communiquer avec le Bureau de la comptabilité aux heures normales d'ouverture (514 934-1934, poste 42732).

LES FRAIS DES SOINS DE TRANSITION

Des frais d'hospitalisation quotidiens sont facturés aux patients qui ne nécessitent plus de traitements médicaux actifs, mais dont on a jugé qu'ils devaient recevoir des soins de longue durée. Ces frais sont fixés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Le cas échéant, votre médecin vous avertira du changement de situation et le Bureau de la Comptabilité pourra vous fournir de plus amples renseignements à ce sujet.

L'ÉQUIPE SOIGNANTE

Divers professionnels de la santé seront chargés de prendre soin de vous. Votre infirmier ou infirmière est la première personne-ressource que vous devez consulter si vous avez des questions au sujet des soins qui vous sont prodigués.

L'Hôpital Neurologique de Montréal est un hôpital d'enseignement universitaire. Des étudiantes et étudiants provenant des diverses disciplines de la santé pourront participer aux soins qui vous sont donnés. Si vous avez des préoccupations au sujet des soins dispensés par ces étudiants ou par tout membre du personnel soignant de l'hôpital, veuillez en parler à votre infirmière ou infirmier.

LES HEURES DE VISITE

Les heures de visite à l'hôpital sont souples et répondent aux besoins des patients et de leurs familles ou amis. À l'occasion, le personnel infirmier peut limiter les visites dans l'intérêt du patient.

LES SERVICES DE SOINS SPIRITUELS

Le service de pastorale (514 934-1934, poste 34163) offre un soutien spirituel, psychologique et religieux aux patients et à leur famille. Les aumôniers de l'hôpital assurent une présence réconfortante en période de stress et vous aideront, ainsi que votre famille, à faire face à la maladie ou au deuil. Il s'agit d'un service confidentiel, non confessionnel et bilingue. Les aumôniers sont présents à l'hôpital tous les jours, de 9 h à 17 h. On peut aussi les joindre en dehors de cette plage horaire en cas d'urgence, et ce, par l'intermédiaire de votre infirmière ou infirmier.

- La salle du silence, de la prière et de la méditation est située au 4^e étage (salle 445), à proximité du Hospitality Corner. Les personnes de toutes confessions religieuses sont invitées à profiter en tout temps de ce lieu de recueillement et de paix.
- Les prières musulmanes ont lieu dans la salle du silence entre 13 h et 14 h, du lundi au vendredi; la salle de méditation reste disponible pour les personnes des autres confessions religieuses durant cette période.
- Une messe catholique romaine a lieu les mercredis et les vendredis à la chapelle de l'Hôpital Royal Victoria à 12 h 05. La liturgie de la Parole avec communion a lieu les lundis à 12 h 05 à la même chapelle.

LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PATIENTS

À titre de membre de la famille du patient, vous pouvez joindre l'unité où vous êtes hospitalisé en tout temps pour vous renseigner au sujet de votre proche. Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, les renseignements ne seront fournis qu'aux membres de la famille immédiate. Veuillez choisir dans votre famille un porte-parole qui recueillera les renseignements et les transmettra au reste de la famille.

BUANDERIE

Le lavoir est situé à proximité au 3565, avenue Lorne, près de la rue Prince Arthur Ouest. Il est ouvert de 8 h à minuit, du lundi au vendredi, et de 10 h à minuit, le samedi et le dimanche.

3. LES SERVICES



LA CAFÉTÉRIA

Le Café Neuro (514 398-1926) est situé au 3^e étage et on y vend des repas et des casse-croûtes. Il est ouvert aux patients et aux visiteurs selon l'horaire suivant :

- de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi
- de 7 h à 19 h, le samedi, le dimanche et la plupart des jours fériés.

Une cafétéria, deux cafés et des distributrices automatiques sont également disponibles à l'Hôpital Royal Victoria. On peut y accéder en passant par le pont du troisième étage qui relie l'Hôpital Neurologique de Montréal à l'Hôpital Royal Victoria.

LE TÉLÉPHONE ET LES LIGNES TÉLÉPHONIQUES

L'ensemble des chambres des patients sont équipées pour fournir le service téléphonique. N'apportez pas votre propre téléphone. Il est interdit d'utiliser des téléphones cellulaires ou tout autre appareil émettant des ondes radio dans l'hôpital ou de brancher des appareils comme des modems ou des télécopieurs dans les fiches téléphoniques, car ces appareils pourraient créer des interférences nuisibles à certains appareils médicaux. Veuillez noter que notre personnel soignant peut utiliser des téléphones sans fil spécialement conçus pour l'environnement hospitalier.

On peut faire des appels locaux et des appels sans frais à partir de la chambre ou du Centre de ressources des patient du Neuro (salle 354), en composant le « 9 », suivi du numéro de téléphone désiré.

Les appels interurbains doivent être faits à partir de téléphones publics ou par l'intermédiaire du ou de la standardiste (514 398-5542), à frais virés ou portés à votre carte d'appel ou à votre carte de crédit.

Des téléphones publics sont également à votre disposition à chaque étage.

Lorsque vous effectuez un appel à l'intérieur de l'hôpital, il suffit de composer les quatre derniers chiffres du numéro (ne composez pas les trois premiers chiffres, soit 398).

Si un téléphone est défectueux, veuillez en informer votre infirmière ou infirmier.

LA TÉLÉVISION

Vous pouvez louer un téléviseur moyennant des frais quotidiens ou hebdomadaires d'une entreprise privée. Les formulaires à ce sujet sont disponibles à chaque étage. Il vous incombe de régler les frais de location directement à la compagnie.

LES APPAREILS ÉLECTRIQUES ET LES ORDINATEURS

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de ne pas apporter d'appareils électriques, tels que des couvertures chauffantes, des coussins chauffants, des sèche-cheveux, des coussinets électriques, des séchoirs à cheveux ou des rouleaux chauffants électriques. Les appareils fonctionnant à piles sont permis.

Seuls les ordinateurs à pile peuvent être utilisés à l'hôpital. Il est interdit de brancher votre ordinateur à la fiche téléphonique de la chambre. Vous avez la responsabilité de ranger tous vos appareils en lieu sûr.

LE COMITÉ DES PATIENTS

Les membres du Comité des patients (514 398-5358), formés de la majorité des patients actuels et antérieurs, présentent au personnel du corps administratif de l'hôpital et des comités des autres hôpitaux le point de vue des patients. Ce faisant, ils permettent aux patients de s'exprimer au sujet des soins de santé et des services rendus. Le Comité renseigne également les patients sur leurs droits et leurs obligations. Durant votre séjour, un représentant du Comité pourrait vous rendre visite afin de vous faire part de la variété des services offerts. Les patients peuvent également réclamer une visite.

INFONEURO : DES RENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE DE SANTÉ POUR LES PATIENTS ET LES FAMILLES

Les patients, les familles, les fournisseurs de soins et les amis ont accès à un large éventail d'information sur la santé au Centre de ressources des patients du Neuro. Un bibliographe est également présent au Centre. Vous pouvez visiter le Centre durant les jours de semaine à la salle 354 ou demander des renseignements en téléphonant en tout temps au 514 398-5358. Le Centre dispose d'ordinateurs comportant l'Internet que les patients et leurs familles peuvent utiliser. Le site Web du Centre est www.infoneuro.mcgill.ca.

L'OMBUDSMAN, LE COMMISSAIRE AUX PLAINTES

Le CUSM compte trois ombudsmen (514 934-8306), de manière à aider les patients et leurs familles en faisant une enquête sur leurs plaintes et en tentant de les régler. Personnes-ressources à la disposition du personnel, les ombudsmen peuvent aider les personnes qui s'interrogent sur les droits des patients ou ont besoin de conseil pour résoudre un conflit. La procédure de plainte des patients des établissements hospitaliers est régie par la législation du Québec.

LE PERSONNEL INFIRMIER PRIVÉ

À la suite du consentement de votre médecin, vous pouvez engager du personnel infirmier privé par l'intermédiaire du Bureau des soins infirmiers. Vous êtes responsable de défrayer les coûts associés à de tels services. Les infirmiers ou infirmières privé(e)s doivent travailler sous la supervision du personnel des soins infirmiers dans l'unité, mais leur accès à des espaces de soins spécialisés pourrait être proscrit. Veuillez vous adresser à votre infirmière ou infirmier privé(e) pour en discuter.

LES SERVICES D'INTERPRÈTE

Les services d'interprète sont à la disposition des patients qui ne peuvent s'exprimer ni en français ni en anglais, ou si leur compréhension de ces langues est limitée.

LES AMIS DU NEURO

Les amis du Neuro (514 398-1923) sont des bénévoles qui circulent avec un chariot rempli de divers articles personnels et de matériel de lecture qui pourraient vous être utiles durant votre séjour. De plus, ces personnes donnent un coup de main dans les cliniques, en décorant l'ensemble de l'hôpital et en rendant visite aux patients.

LES SERVICES DES BÉNÉVOLES

Les bénévoles travaillent surtout aux côtés des patients dans le contexte de programmes spécialisés. Certains de ces programmes consistent en des visites amicales, des fêtes saisonnières, de l'humour, de la musique, de l'artisanat et des événements spéciaux. Les patients, leurs familles et leurs amis peuvent recevoir la visite de bénévoles appartenant à toutes les sphères de la société et de tous les groupes d'âge qui sont adéquatement formés et font l'objet d'une supervision. Si le bénévolat vous intéresse, veuillez téléphoner au 514 934-1934, poste 34300.

LES JOURNAUX

Vous pouvez vous procurer des journaux en français ou en anglais dans les distributrices situées au deuxième étage. Une distributrice additionnelle contenant des journaux en langue anglaise est située au troisième étage.

LE GUICHET BANCAIRE

Un guichet bancaire est situé au troisième étage de l'Hôpital Royal Victoria, à proximité de l'entrée de la cafétéria. On peut y accéder en passant par le pont du troisième étage qui relie l'Hôpital neurologique de Montréal à l'Hôpital Royal Victoria.

LE COURRIER

Toute correspondance qui vous est destinée doit comporter votre nom au complet, l'unité ou l'étage et le numéro de chambre si possible. Il peut être utile d'inscrire aussi le nom de jeune fille, le cas échéant.

Ex. : M^{me} Marguerite Benoît Dufour
L'Hôpital neurologique de Montréal
3e étage, chambre 348
3801, rue University
Montréal (Québec)
H3A 2B4

Le courrier reçu après votre départ de l'hôpital est expédié à l'adresse que vous avez donnée au moment de l'admission ou retourné à l'expéditeur.

LE COIFFEUR

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le coiffeur, qui travaille les mardis et les jeudis, en vous adressant au salon (514 934-1934, poste **34834**) ou par l'intermédiaire de votre infirmier ou infirmière. Le salon est situé à l'Hôpital Royal Victoria, mais le coiffeur peut également se rendre à votre chambre. Des perruques sont également à votre disposition. Les dépenses pour ce service sont à vos frais.

4. LA SÉCURITÉ



ALLÉES ET VENUES À L'EXTÉRIEUR DE L'UNITÉ

Si vous désirez vous absenter de votre unité, veuillez en informer le personnel du poste des infirmières et infirmiers. Ils doivent être informés de vos allées et venues en tout temps.

LES MESURES DE PRÉCAUTION EN CAS D'INCENDIE

Afin d'assurer la sécurité des patients et du personnel, des exercices d'évacuation ont lieu régulièrement. Si un exercice d'évacuation a lieu pendant votre séjour, veuillez suivre les directives de votre infirmière ou infirmier.

Les patients devraient attendre dans leur chambre jusqu'à ce que l'infirmier ou l'infirmière leur indique quoi faire.

LE TABAC

Il est interdit de fumer à l'hôpital.

LES ACCIDENTS

Les chutes et les autres accidents doivent être signalés à un membre du personnel. Chaque incident de cette nature fait l'objet d'une enquête.

LES OBJETS PERDUS

Les services de sécurité de l'hôpital (514 398-5542) disposent d'un Bureau des objets perdus. Si vous égarez un objet, veuillez en informer votre infirmière qui communiquera avec le service des objets perdus en votre nom.

Si vous croyez que l'un de vos articles personnels a été volé, veuillez signaler ce vol immédiatement à votre infirmière ou infirmier.

5. LA SORTIE DE L'HÔPITAL



LA CONTINUITÉ DES SOINS

Votre médecin vous informera lorsqu'il estime que vous n'avez plus besoin d'être hospitalisé pour recevoir des soins actifs. Il vous communiquera également le jour approximatif de votre sortie ou de votre transfert aux soins de transition.

Si vous croyez avoir besoin d'aide et de soins après votre retour à domicile, votre médecin, votre infirmière ou infirmier ou encore votre travailleur social vous aidera à prendre des dispositions, s'il y a lieu, pour recevoir des services à titre de patient ambulatoire.

LE DÉPART

Le jour de votre départ, on vous demandera de quitter les lieux pour 11 h. Si cela vous est impossible, vous pourrez attendre dans le salon des patients situé à chaque étage. Si vous avez des frais supplémentaires à acquitter, vous devrez les régler avant votre départ au Bureau du caissier des patients situé au 4^e étage (salle C4.16) à l'Hôpital Royal Victoria. Vous pouvez régler le montant en argent comptant, par carte de crédit, ou en vous présentant en personne ou par téléphone (514 934-1934, poste 34627).

Au départ, assurez-vous d'emporter tous vos articles personnels. Si votre infirmière ou infirmier a déposé vos objets de valeur au Bureau du caissier des patients, veuillez passer les prendre pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Si le personnel de l'hôpital a rangé des médicaments qui vous appartiennent, vous pouvez les prendre avec vous. Assurez-vous toutefois au préalable que votre ordonnance est toujours la même auprès de votre médecin, de votre infirmière ou de votre infirmier.

LES RENDEZ-VOUS DE SUIVI

Votre médecin pourrait vous demander de passer à l'une des cliniques de l'hôpital en vue d'un suivi. Avant de quitter l'hôpital, demandez à un membre du personnel infirmier de vous indiquer la personne à joindre et son numéro afin de prendre le rendez-vous pour le suivi. Si vous ne pouvez vous y présenter, veuillez composer le même numéro pour annuler le rendez-vous.

LE CUSM DE L'AVENIR

Le CUSM s'est lancé dans son Projet de redéploiement, qui vise la création d'établissements nouveaux et modernes sur les campus hospitaliers Glen et de la Montagne afin de continuer à offrir à la communauté un niveau exceptionnel d'enseignement, de recherche innovatrice et de soins dispensés aux patients. Chaque campus à la fine pointe de la technologie sera conçu conformément aux standards modernes du design propres aux établissements de santé. Les technologies d'information et les équipements médicaux les plus actuels concourront à soutenir un avenir plus favorable à l'environnement par l'intermédiaire des meilleures pratiques environnementales. Le nouveau CUSM rehaussera notre réputation internationale de chef de file en recherche, avec des laboratoires de classe mondiale et des équipements pour les essais cliniques intégrés dans des espaces cliniques. Cela renforcera nos liens avec la Faculté de médecine de l'Université McGill, en allouant des espaces à l'apprentissage et à la formation en médecine. Finalement, nos nouveaux campus prioriseront le confort, la dignité et la sécurité de nos patients, créant ainsi un environnement axé sur la guérison pour les générations à venir.

Pour en savoir davantage sur le redéploiement du CUSM, vous pouvez consulter le site Web du CUSM à l'adresse www.cusm.ca/construction. Si vous souhaitez soutenir ce projet vital en effectuant un don par l'intermédiaire de la campagne Les meilleurs soins pour la vie du Centre universitaire de santé McGill, visitez : www.muhcfoundation.com/fr/campagne_meilleurs_soins

FONDATION DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL

À l'heure actuelle, la Fondation du Centre universitaire de santé McGill entreprend l'une de financement les plus importantes et les plus cruciales du secteur de la santé au pays. L'objectif des campagnes consiste à amasser des fonds en vue d'appuyer la création d'équipements nouveaux et plus modernes sur les campus Glen et de la Montagne. Dans un même temps, un travail basé sur la coopération est mené avec les fondations d'hôpitaux de manière à garantir la disponibilité des fonds pour répondre aux besoins annuels de chacun des sites hospitaliers du CUSM.

Votre don à la Fondation du CUSM est un cadeau d'une grande générosité offert à votre communauté et qui représente un investissement dans l'avenir. Veuillez communiquer avec la Fondation du CUSM pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont vous pouvez contribuer à la campagne de financement du CUSM.

Tél. : 514 931-5656

Courriel : foundation@muhc.mcgill.ca

Site Web : www.muhcfoundation.com/fr

L'INSTITUT NEUROLOGIQUE DE MONTRÉAL

L'Institut neurologique de Montréal est un institut de recherche et d'enseignement de l'Université McGill fondé en 1934 par D^r Wilder Penfield, un chirurgien émérite connu pour son travail révolutionnaire dans le domaine de l'épilepsie. La vision perspicace du D^r Penfield a consisté à créer, d'une part, un centre neurologique destiné à fournir les traitements les plus avancés pour combattre les maladies du système nerveux. D'autre part, ce centre se voulait un lieu de rencontre pour les chercheurs en recherche fondamentale et clinique qui travailleraient ensemble pour découvrir les principes fondamentaux régissant les fonctions du système nerveux, ainsi que les maladies. Le modèle de recherche médicale du D^r Penfield constituait une première à l'époque et il a été suivi depuis lors. Ce modèle est soutenu par la Fondation Rockefeller, des fonds supplémentaires de McGill et la Province du Québec.

L'Institut neurologique de Montréal et son partenaire clinique l'Hôpital neurologique de Montréal collectivement surnommés « le Neuro » bénéficient d'un établissement qui combine à merveille la recherche, le soin des patients et la formation. Dans cet environnement, les membres des facultés des sciences cliniques et des sciences fondamentales, dont les talents diffèrent, apprennent les uns des autres et collaborent ensemble pour atteindre les mêmes objectifs. Les études centrées sur les maladies trouvent leur inspiration dans un environnement clinique et s'étendent des recherches cellulaires et moléculaires au diagnostic et au traitement des patients. Réciproquement, une association quotidienne avec des neurologues aide à faire progresser les soins de haute qualité reconnus à l'hôpital en faveur des patients.

L'Institut neurologique de Montréal compte environ 80 chercheurs et professeurs qui sont tous titulaires à la Faculté de médecine de McGill. Les activités de recherche sont coordonnées dans onze unités de recherche distinctes, mais non moins interreliées. Chaque groupe comprend des chercheurs dont les

intérêts de recherche et les spécialités cliniques sont divers. Leur large éventail de talents leur permet d'avoir une approche multidisciplinaire à l'égard de la recherche. De plus, autant l'Institut neurologique de Montréal que l'Hôpital neurologique de Montréal sont des centres de formation pour plus de 150 étudiants du 3^e cycle, des boursiers postdoctoraux et chirurgiens internes.

En matière de recherche, de diagnostic et de traitement des troubles neurologiques, le Neuro puise dans une gamme complète de technologie contemporaine, incluant les méthodes biologiques cellulaires et moléculaires, la microscopie sophistiquée, l'imagerie par résonance magnétique, la tomographie assistée par ordinateur, la caméra à positons, la spectroscopie par résonance magnétique, l'angiographie par résonance magnétique, l'électroencéphalographie, la neurochirurgie stéréotaxique et la neurochirurgie stéréotactique guidée.

Groupes de recherche à
l'Institut neurologique de Montréal :

- Centre de recherche sur les tumeurs cérébrales
- Biologie cellulaire des tissus excitables
- Centre de survie neuronale
- Unité de recherche clinique
- Neuroscience de la cognition
- Systèmes neuronaux complexes
- Centre d'imagerie cérébrale McConnell
- Épilepsie
- Neuroimmunologie
- Recherche neuromusculaire
- Recherche en neurochirurgie

Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le site Web www.francais.mni.mcgill.ca ou téléphonez au 514 398-1958.

Veuillez écrire à communications.mni@mcgill.ca ou téléphonez au 514 398-1958 pour une inclusion dans notre liste d'envoi concernant les conférences spéciales et les événements.

Révisé par le Service des relations publiques
et des communications du CUSM

514 843-1560

Août 2008

